

➤ Offre d'apprentissage

- Apprenti Jardinier (F/H) -

INFORMATIONS CLÉS

Référence : 15406

**Réponse avant le :
01/05/2024**

Direction :

Voirie Espaces publics, Voirie et
Eclairage Public

Type de contrat :

Contrat d'apprentissage
Durée d'1 an ou 2 ans

Niveau d'études :

CAP ou BEP ou BAC PRO

Lieu de Travail :

Centre technique
Avenue du Léman 38090
Villefontaine

Horaires :

Temps complet
Horaires décalés

Spécificités du poste :

Habilitation éléctrique BE Manoeuvre,
CACES R482 catégorie A, C1, PEMP
et F (appréciés)
Permis BE et C (apprécié)

Où adresser votre candidature :

Rappeler la référence : 15406

Par courrier : 17 avenue du
Bourg, 38081 L'Isle d'Abeau cedex

Par mail : recrutement@capi38.fr
Joindre obligatoirement : lettre de
motivation et curriculum vitae

CONTEXTE

La **Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère** est une intercommunalité constituée de 22 communes, comptant 111 727 habitants. Elle occupe une situation géographique privilégiée (idéalement située à 20 minutes à l'est de Lyon) et dotée d'un excellent niveau d'accessibilité : aéroport, TGV et autoroutes.

C'est un territoire singulier, à taille humaine, où patrimoine urbain, industriel et naturel vivent en parfaite harmonie. Engagée dans le développement durable, la transition énergétique et le respect de l'environnement, la CAPI est un territoire agréable à vivre, avec un tissu économique dynamique et innovant.

Elle assure une large palette de compétences au quotidien : des missions de planification, aménagement et développement (habitat, économie, urbanisme, mobilités, éclairage public, voiries, transition énergétique), mais aussi une offre de services aux habitants : petite enfance, gestion d'équipements sportifs et culturels, lecture publique, eau et assainissement...

Au sein de la CAPI, la **Direction Espaces publics, Voirie et Eclairage Public** a pour mission la gestion du patrimoine des voiries communautaires (350 km), de l'éclairage public (réseaux et 18 500 points lumineux), des feux tricolores (60 carrefours à feux), et des espaces verts en élaborant et mettant en œuvre les programmes de travaux d'investissement annuels et pluriannuels, en coordination étroite avec les communes (5 à 6 millions annuels).

Une régie de travaux assure les compétences d'entretien en matière de Voirie, Propreté, Eclairage Public et Espaces Verts. Le service **Espaces Verts** intégré au Centre Technique Communautaire assure l'entretien et l'aménagement des espaces verts communautaires.

Vous aurez pour mission d'assurer l'entretien du secteur « espaces verts communautaires » (zones d'activités économiques, bâtiments et parcelles CAPI, parkings relais, divers espaces publics, ENS ...).

Dans ce cadre, vos activités seront :

- Réaliser quotidiennement des chantiers d'entretien en tenant compte des exigences de la gestion différenciée des espaces verts, notamment :
 - Tondre les pelouses avec différents types de tondeuses,
 - Débroussailler des espaces en herbe et en friche avec du matériel thermique et électrique,
 - Tailler des arbres, arbustes et des haies avec du matériel thermique et électrique,
 - Abattre des arbres sans contraintes avec des tronçonneuses,
 - Broyer des branches avec des broyeurs thermiques,
 - Désherber des espaces avec de l'outillage à mains,
 - Entretien et pailler les massifs existants,
 - Participer aux plantations d'arbres et arbustes,
 - Participer ponctuellement aux petits aménagements paysagers,
- Entretien et effectuer la maintenance de 1^{er} niveau des matériels
- Alerter son responsable des risques (arbres à risques, ambroisie, accidents...), des dysfonctionnements et des anomalies
- Participer au ramassage des papiers, dépôts sauvages et autres déchets
- Assurer la traçabilité des opérations (remplir les fiches d'heures...)

Savoir et savoir-faire :

- Connaissance du fonctionnement et l'entretien des outils et matériels techniques
- Connaissance et application des consignes d'hygiène et de sécurité
- Tondre les pelouses avec différents types de tondeuses
- Maîtriser les techniques de débroussaillage des espaces en herbe et en friche avec du matériel thermique et électrique dans le respect des normes d'utilisation et de sécurité
- Maîtriser l'utilisation des broyeurs de branches thermiques
- Maîtriser les techniques de taille d'arbres, d'arbustes et de haies avec du matériel thermique et électrique dans le respect des normes d'utilisation et de sécurité
- Avoir le rôle de l'homme de pied pour les opérations d'élagage
- Désherber les espaces avec de l'outillage à mains
- Pailler des massifs
- Réaliser des petits aménagements paysagers
- Maîtriser les techniques de gestes et postures
- Savoir rendre compte

Savoir être :

- Sens du travail d'équipe
- Capacité à s'investir pleinement dans les missions attribuées et le suivi de la scolarité
- Réactivité, dynamisme
- Esprit d'initiative et autonomie
- Savoir rendre compte
- Capacité à faire preuve de curiosité pour le domaine d'activité
- Savoir travailler en sécurité, ne pas se mettre en danger
- Rigueur
- Sens de l'organisation

Votre rémunération :

- Déterminée en pourcentage du SMIC (base 151,67 h) et fixée par décret variant en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage
- **Autres avantages :** Chèques déjeuners de 9,20€ à partir de 7h effectives + remboursement abonnement transport en commun à hauteur de 50%

Plus d'informations sur www.capi-agglo.fr/la-capi/rh

